



HAL
open science

Stratégies, ruses et dissimulations dans les “ quartiers d’évaluation de la radicalisation ” (QER) – France

Gilles Chantraine, David Scheer

► **To cite this version:**

Gilles Chantraine, David Scheer. Stratégies, ruses et dissimulations dans les “ quartiers d’évaluation de la radicalisation ” (QER) – France. *Déviance et société*, 2022, *Déviance et société*, Vol. 46 (3), pp.375-407. 10.3917/ds.463.0109 . hal-03857866

HAL Id: hal-03857866

<https://hal.univ-lille.fr/hal-03857866>

Submitted on 17 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Stratégies, ruses et dissimulations dans les « quartiers d'évaluation de la radicalisation » (QER) –France

Gilles Chantraine

Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSÉ, UMR 8019)

David Scheer

Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC)

Introduction

Il y a toujours un vendeur qui essaie de vendre des trucs dont on n'a pas besoin. Le QER, c'est ça : on me vend un truc dont je n'ai pas besoin. On m'a dit que l'évaluation était bonne pour moi, que j'allais y voir plus clair, que c'était bon dans mon dossier, que j'irai dans une meilleure prison... Mais je n'ai pas besoin de tout ça. (Détenu au QER)

Les quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER) sont des unités de regroupement temporaire de détenus « radicalisés » à des fins d'évaluation, mises en place dans les prisons françaises en 2016. Des groupes d'une douzaine de détenus poursuivis pour des faits de terrorisme (TIS, pour « terroristes islamistes ») ou de détenus de droit commun suspectés de radicalisation (DCSR) sont ainsi incarcérés dans ces unités hautement sécuritaires pour être évalués par une série de professionnels – surveillants, éducateurs, psychologues et conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation – durant des sessions de quatre mois. La vie quotidienne dans l'unité est ponctuée par quelques rares activités : promenades, sport, et, parfois, cours d'échec et atelier de « contre-discours radical », selon les différents établissements. Le but de l'évaluation consiste à déterminer la nature de la prise en charge pénitentiaire de ces détenus, et leur affectation à l'issue de la phase d'évaluation. Selon les résultats et les préconisations qui concluent le travail d'évaluation, les détenus peuvent ainsi

être affectés, après leur passage en QER, en détention ordinaire dans des prisons à haut degré de sécurité, dans un quartier d'isolement, ou dans des quartiers spécifiques de prise en charge collective, tels que les « quartiers de prise en charge de la radicalisation » (QPR), ou les « quartiers pour détenus violents » (QDV).

Cet article s'appuie sur une recherche sociologique menée dans ces QER, et s'inscrit dans le sillage des rares enquêtes portant sur les effets institutionnels et expérientiels de la lutte contre la radicalisation en prison (par exemple Hamm, 2013 ; Jones, 2014 ; Habouzit 2017, 2018 ; Williams, Liebling, 2022). L'étude a été rendue possible par l'établissement d'une convention entre la Direction de l'administration pénitentiaire française (DAP) et le CNRS, convention qui explicite un cadre déontologique et pratique strict. L'enquête se base sur une centaine de journées d'observations ethnographiques lors d'immersions dans les QER de trois prisons françaises, ainsi que sur 90 entretiens semi-directifs réalisés avec des détenus, des professionnels en détention, et des cadres de l'administration pénitentiaire. Le fait que la majorité des détenus évalués en QER soient en attente de jugement et que les profils et les dossiers soient sensibles voire très sensibles expliquent notre choix d'une anonymisation stricte des détenus rencontrés et des extraits d'entretien mobilisés. Ainsi, aucun élément distinctif relatif à la trentaine de détenus interviewés (prénom, âge, statut pénal, établissement ou durée d'incarcération, etc.) ne sera dévoilé.

Néanmoins, il est important d'insister sur la variété des profils se retrouvant placés en évaluation, sur le plan sociodémographique, pénal ou biographique. Lors des trois sessions observées, nous y avons retrouvé des hommes entre 19 et 55 ans, issus de classes sociales variées – et ce davantage qu'en détention ordinaire, même si l'on observe également une prépondérance des milieux populaires. S'y côtoient des individus aux trajectoires multiples, ayant ou non prêté allégeance à une organisation terroriste (par exemple Daesh ou Al Nosra), avec ou sans passé pénal, étant ou non parti en Syrie, ayant rejoint (ou quitté) l'« État islamique » avant ou après le rétablissement du califat en 2014. Cette hétérogénéité a toute son importance du fait que seul Daesh a organisé, commis ou revendiqué des attentats sur le sol français. Ainsi, nombreux sont les détenus ayant prêté allégeance à d'autres groupes, fussent-ils reconnus comme des organisations terroristes, à déclarer qu'ils n'ont rien à voir avec les attentats commis sur le sol français, et qu'ils sont uniquement partis combattre Bachar-El-Assad lorsque l'État français lui-même l'avait désigné comme ennemi numéro 1. Dans ce cadre général, les faits reprochés – régulièrement sous le chef d'accusation polysémique d'« association de malfaiteurs en vue de commettre des actes de préparation d'actes terroristes »

– sont diversifiés et hétérogènes : combattants réels, « simples » candidats au jihad, recruteurs avertis, individus poursuivis pour apologie du terrorisme ou ayant aidé un proche à revenir de territoire en conflit, etc. Les faits reprochés peuvent être récents, ou au contraire anciens – plusieurs années parfois, avant que ne soit mis un terme à une liberté provisoire. Malgré cette hétérogénéité, l'ensemble des détenus est soumis au même protocole et, officiellement, tous les détenus évalués au sein des QER sont volontaires. Lors de leur transfèrement, ils signent un document présentant le principe de l'évaluation et entérinant leur acceptation.

Monsieur,

Vous allez intégrer la prochaine session d'évaluation qui se déroulera [lieu] pour une durée de 4 mois. Cette évaluation, **obligatoire**, est motivée par le fait que vous êtes condamné ou poursuivi pour des faits de terrorisme en lien avec l'islam radical¹. Durant plusieurs semaines, vous serez amené à rencontrer les membres de l'équipe pluridisciplinaire composée de surveillants et gradés, de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, éducateurs et psychologues. Vous **devez impérativement assister à ces entretiens.**

À l'issue de cette session qui doit permettre de mieux connaître votre personnalité et votre dangerosité, notamment au regard d'un engagement dans la radicalisation violente, vous ferez l'objet d'une affectation au sein d'un établissement correspondant à votre profil pénal et pénitentiaire et vous permettant de poursuivre votre parcours de détention ou d'exécution de peine. Durant cette session, vous bénéficierez d'un encellulement individuel et vous trouverez ci-dessous les informations pratiques concernant le QER.

(Extrait du document distribué et signé par les détenus arrivant en QER)

En pratique, la réception des explications de la raison de placement en évaluation est moins limpide. Certains détenus disent n'avoir pas eu connaissance de ce document – notons à cet égard que la recherche intervenait lors des toutes premières sessions d'évaluation et que certaines adaptations administratives ont désormais eu lieu. D'autres ont refusé de le signer mais sont restés placés en QER et ont été évalués. D'autres encore avancent que des explications alambiquées leur ont été données afin de les convaincre d'intégrer le QER. Un détenu explique, par exemple : « Ils sont venus me chercher avec des explications bizarres. D'abord, je n'ai pas eu d'explication, ils m'ont dit “décision du ministère”. Après, ils m'ont dit que comme j'avais demandé un transfert pour un rapprochement familial et que le passage par le QER était obligatoire avant de quitter [l'établissement dans lequel j'étais] ». Quoi qu'il en soit, la plupart des détenus décrivent un choix contraint, et c'est d'abord par peur de représailles pénales ou, plus concrètement, en vue de se rapprocher de leur famille à l'issue du processus, qu'ils

¹ Depuis, les QER peuvent également accueillir également des détenus de droits communs suspectés de radicalisation.

acceptent d'intégrer le dispositif. « On te propose [d'intégrer le dispositif], mais tu n'as pas vraiment le choix. Et puis, ça fait toujours bien d'être volontaire », résume l'un d'eux.

Si l'enquête a déjà donné lieu à une analyse du travail des professionnels intervenants au sein de l'unité (Chantraine, Scheer, 2021, 2022a, 2022b ; Scheer, Chantraine, 2021), cette contribution se focalise essentiellement sur l'expérience des détenus incarcérés au sein des QER, et s'organise en deux temps. Le premier temps vise à analyser les adaptations et les tactiques de résistances quotidiennes des détenus au sein des QER. Ces tactiques sont, pour une part, banales dans le sens où elles sont inhérentes à l'économie des rapports sociaux en prison (Sykes, 1958 ; Chauvenet *et al.*, 1994 ; Chauvenet, 1998 ; Bandyopadhyay, 2010 ; XX, 2005 ; Ugelvik, 2014), et, à ce titre ne sont pas nécessairement spécifiques au QER. Pour autant, elles sont également singulières. En effet, elles prennent forme, d'une part, dans un cadre ultra-sécuritaire qui change quelque peu la donne : les marges de manœuvre se rétrécissent, et intègrent la présence d'autres acteurs en détention – tels que les agents du renseignement (Veaudor, 2020 ; Scheer, Chantraine, 2021). D'autre part, les trajectoires et l'engagement des détenus peuvent les conduire non pas uniquement à déployer des tactiques de résistance quotidienne, mais également à défendre des positions stratégiques, par exemple en important en détention des luttes géopolitiques opposant des groupes terroristes rivaux – ici la distinction conceptuelle classique entre « tactiques » et « stratégies » (De Certeau, 1990) s'avérera heuristique.

Dans un second temps, nous resituerons non plus les adaptations des détenus face à un ordre sécuritaire, mais plutôt face au projet d'évaluation qui leur est réservé. Les adaptations possibles se déclinent selon un continuum allant du « refus » pur et simple de participer à l'évaluation mise en œuvre par l'administration, à l'« enrôlement » qui caractériserait le détenu qui partage avec enthousiasme les projets évaluatifs de l'administration. Ces deux figures marginales permettent de mieux saisir la diversité des critiques – critique du QER et de son fonctionnement ou critique des compétences des professionnels par exemple – et les attentes des détenus vis-à-vis du dispositif – notamment en termes de soutien psychologique. Entre ces deux positionnements idéaux-typiques, les détenus adoptent, à des degrés divers, ce qu'il convient d'appeler une « conformité tactique » : le détenu participe à l'évaluation, affiche une bonne volonté, mais prépare et contrôle en permanence chacun de ses propos et chacun de ses comportements, afin de minimiser tant bien que mal les conséquences néfastes de l'évaluation.

Faire son chemin dans un climat sécuritaire et guerrier

Les QER s'apparentent à ce que les anglophones désignent comme des unités de « sécurité maximum » (Rhodes, 2004 ; Leibling, Arnold, 2012), aux effets d'abord symboliques (Schmid, Jones, 1991) : accéder au QER, c'est endosser, de gré ou de force, une identité sociale particulière en détention, entre stigmaté et prestige. Les adaptations secondaires y sont présentes mais réduites, et les marges de manœuvre dont disposent les détenus sont contraintes par le haut degré de surveillance et de contrôle dont ils font l'objet. Malgré ces contraintes, certains détenus tentent de prolonger, par-delà les murs, leur engagement djihadiste en important en détention des enjeux géopolitiques extérieurs.

Devenir un « détenu QER »

Les « terro » sont respectés en prison. C'est une publicité, c'est bien. Il vaut mieux être « terro » que « droit co » [droit commun] ; tu seras moins emmerdé et tu auras ce que tu veux. Même les pointeurs traînent avec nous pour être protégés. Et quand tu es « terro », venir au QER c'est un peu une promotion ! (Détenue au QER)

Selon E. Goffman (1968), le nouvel arrivant dans une institution totale voit progressivement son identité sociale se transformer et se fondre dans le moule de l'institution, et ce par le biais de différents processus : un isolement et une rupture par rapport à l'univers physique et social que connaissait l'individu avant son arrivée ; une phase d'admission qui vient rituellement acter la nouvelle identité sociale du reclus, notamment en le délestant d'attributs sociaux antérieurs, une construction graduelle d'une nouvelle image de soi notamment à travers différentes techniques de mortification, etc. Un premier résultat issu des entretiens menés avec les détenus montre à quel point ces transformations identitaires et socio-psychologiques (Snacken *et al.*, 2017), articulant des processus d'« auto-identification » et mécanismes d'« identifications externes » qui ne se rejoignent pas nécessairement (Brubaker, 2001, 75) ne s'observent pas uniquement au niveau de l'institution-prison, mais également au niveau de l'unité spécifique. L'accès au QER est en effet le moteur de modifications de l'image de soi, et c'est là le premier effet palpable du regroupement. Accéder au QER, c'est d'abord devoir endosser publiquement

le statut stigmatisé de « terro », et prendre progressivement conscience de l'impact de ce stigmatisme sur les relations sociales en détention :

J'ai rencontré [un autre détenu], il est là pour stup'. J'étais au collège avec lui. On s'est vus aux arrivants. On a discuté. Quand il a appris que j'étais là pour « terro », ça a changé. Il ne me parle plus depuis.

(Détenu « TIS » en détention ordinaire)

Pendant mes incarcérations d'avant [pour des faits de droit commun], c'était différent. Quand les gens savent que je suis « TIS », ils arrêtent de marcher avec moi pour ne pas être fichés S. Je suis obligé de marcher qu'avec des gens comme ça [il pointe du doigt les cellules du QER]. Ce n'est pas une solution.

(Détenu « TIS » en détention ordinaire)

Ainsi, lorsqu'un détenu incarcéré en QER traverse l'établissement pour aller en salle de visites, cet « Autre dangereux » (Drake, 2011) ne laisse pas indifférents les autres détenus maintenus à l'écart du déplacement pour des raisons de sécurité ; il est parfois raillé, souvent scruté. Les relations qui s'instaurent par le biais des fenêtres de cellules barreaudées illustrent bien cette perception différenciée, entre stigmatisme, crainte et prestige :

Quand tu es au QER, tu deviens un animal de foire. Moi, j'ai une petite affaire, je ne suis pas médiatisé, personne ne me connaît. J'étais tranquille dans ma petite prison [de province]. Mais depuis que je suis ici [au QER], j'ai l'impression d'être Mesrine. Les gens te regardent. Ils ont peur. Ils veulent être bien avec toi. On m'a même proposé un téléphone gratuit quand je suis arrivé...

(Détenu au QER)

Le statut des détenus « radicalisés » confère parfois quelques avantages par rapport à la détention ordinaire. Les détenus placés au QER sont toujours seuls en cellule, et ils échappent aux conséquences de la surpopulation ; l'attention extrême qui leur est portée accélère le traitement de leurs demandes individuelles. Le statut de « détenu QER » ou « détenus TIS » constitue ainsi une ressource à faire valoir, par exemple, lorsqu'un surveillant inattentif place un détenu « TIS » en salle d'attente avec des détenus de droit commun, celui-ci rappelle qu'en tant que TIS, il doit être mis seul en salle d'attente. Il s'agit alors de valoriser le prestige associé au statut – dans l'extrait suivant en mettant en avant une forme de « droiture » –, afin de diminuer en retour les conséquences d'un stigmatisme au quotidien :

Les autres détenus savent que je suis « terro ». Ça veut dire que je suis un gars sérieux. Les autres ont confiance. C'est facile d'avoir un téléphone, par exemple. Mais parfois, ils ont peur de la réaction de la justice ou d'avoir une fiche S. Les « terro », on est clean. Par exemple, il y a un « terro » qui devait 800 euros à un « droit co » pour un téléphone, mais il a été transféré. Ben, on a remboursé pour lui. La solidarité, ça vient de notre

religion. Mais au QER, c'est un peu différent. Il n'y a rien qui passe... Bon, je ne vais pas te mentir, on peut avoir des téléphones, c'est logique. Mais c'est plus difficile : même une feuille ça ne passe pas entre nous. Et pour les autres détenus, quand tu es au QER, c'est « terro de haute classe » ! La bourgeoisie du terrorisme [rires] ! Ça fait peur. La dernière fois, [un détenu des étages adjacents au QER] demandait du beurre. Je lui en ai proposé mais il a refusé. Il avait peur de me parler parce que je suis au QER. Quand un détenu me parle, il me demande d'éteindre la lumière pour que le mirador ne capte rien. (Détenu au QER)

Plus globalement, l'« identification externe », pour reprendre une notion de Brubaker (2001), qui consiste à marquer socialement, via l'affectation en QER, un détenu, est toujours susceptible de favoriser des « identifications internes » par le biais desquelles se renforcent le sentiment d'appartenance à une communauté stigmatisée et opprimée, ce qui peut en retour constituer le socle de justifications dans l'engagement djihadiste :

C'est comme s'il y avait des prisonniers de guerre, mais sans guerre. Il faut savoir individualiser et faire la part des choses. Moi, j'ai voulu rejoindre la Syrie. Je n'y suis pas arrivé. Je ne suis rien pour l'État islamique, je ne suis personne. Sauf pour la justice française. [...] L'État français a créé ce groupe « État islamique en France ». Et maintenant, quand on voit qu'on est enfermés pour des raisons politiques, on commence à se dire : « Tiens, c'est vrai, on est des musulmans opprimés par la justice ». Donc, le groupe, il se crée comme ça. (Détenu au QER)

Ainsi, se superposant au dossier pénal et/ou à la suspicion de radicalisation, l'affectation au QER forge l'identité sociale du détenu, qui négocie, s'approprie ou contourne la nouvelle étiquette qui lui est accolée – celle de « détenu QER » – porteuse à la fois de stigmatisme et de prestige en détention. Mais les adaptations secondaires sont tout autant matérielles, et s'organisent en premier lieu en réaction à un fonctionnement sécuritaire de l'unité.

Stratégies et tactiques quotidiennes dans un cadre ultra-sécuritaire

La manière dont on est traités... Il n'y a pas de respect. On met ton humanité entre parenthèses. Quand ils viennent me chercher en cellule, je dois aller contre le mur du fond, dos à eux. C'est comme si je n'étais qu'une machine à nuire aux humains. (Détenu en QER)

Il y a près de 25 ans, A. Chauvenet décrivait la prison comme une transcription matérielle de la guerre contre les délinquants, à voir comme des ennemis de l'ordre public intérieur. En effet, le primat de l'objectif de sécurité (prévention des évasions, évitement des émeutes et des incidents internes) prend place dans un contexte de contrainte des uns – le personnel de garde

– sur les autres – les détenus. « La violence physique est donc le moyen ; la fin est d'imposer notre volonté à l'ennemi, et le désarmement est par définition l'objectif proprement dit des opérations de guerre », ajoute-t-elle (Chauvenet, 1998, 91).

Les analyses de Chauvenet prennent ici une dimension particulièrement saillante. Plusieurs membres du personnel travaillant dans un QER décrivent ainsi les premiers contacts avec les détenus placés en évaluation : « ça annonçait le début de la guerre », se rappelle un surveillant ; « ils se préparaient au combat devant nous », se remémore un éducateur ; « c'est la première fois que j'ai vraiment eu peur en prison », explique un conseiller d'insertion et de probation. Cette réalité de la prison comme dispositif guerrier prend donc une forme particulière au QER, où le vocabulaire belliciste est prégnant (Chantraine, Scheer, 2022b). Le rapport social guerrier, induit par la structure sécuritaire et analysé par A. Chauvenet, est ici renforcé par la nature terroriste des faits qui sont reprochés aux détenus et démultipliés par leurs velléités, réelles ou supposées, d'en découdre avec l'institution, la société, l'État, la France. Certains d'entre eux sont par ailleurs identifiés comme des combattants réels, avec un capital martial acquis sur des territoires en conflit, notamment en Syrie. La relation entre professionnels et détenus en QER et plus largement, entre détenus « terroristes » et administration pénitentiaire, est ainsi régulièrement décrite sous les auspices de la guerre. Le clivage « eux/nous » est encore plus présent qu'en détention ordinaire. Un surveillant et un détenu expliquent cette dichotomie entre gestion d'une population délinquante d'un côté (en détention ordinaire), et combat contre l'ennemi de la République de l'autre (en QER).

— Quelles sont les spécificités de ce public : les détenus radicalisés, les TIS ou peu importe l'appellation... ?

— *Les spécificités ? Je ne sais pas trop... Mais c'est sûr que c'est différent. Ça n'a rien à voir avec la détention en bâtiment... Il y a quelque chose de plus... de plus... En bâtiment [en détention ordinaire], la relation est plus simple. Et tu peux un peu les comprendre, les dealers, les voleurs, pourquoi ils sont là. Et ils viennent faire leur peine parce que c'est comme ça, c'est le jeu. C'est clair. Ici [au QER], les détenus nous en veulent. On représente la France en uniforme. On est leur ennemi. C'est différent : d'un côté, on a les « rebuts de la société » et ici, on a les « ennemis de la société ». (Surveillant en QER)*

En écho à cette première illustration, le point de vue d'un détenu affecté en QER est significatif du processus interactif de co-construction du rapport guerrier entre les surveillants qui incarnent « l'État français » et des détenus qui se sentent « poussés à la guerre » de l'autre.

— *Quand je suis rentré dedans, il n'y avait pas de question de terreur ou de couper des têtes. Mais c'est vrai que dans ce groupe [de détenus placés au QER lors de cette session], on parle beaucoup de guerre. On parle beaucoup plus de guerre que d'aumône, par exemple.*

— Comment tu expliques cela ?

— *Je ne sais pas... C'est un mélange de... Il y a les générations... Je suis entré [dans le djihadisme] avant le califat, donc avant que l'État islamique ne soit qualifié de terroriste. Après l'imposture du califat, ça a changé. L'étiquette est arrivée petit à petit. Mais il y a aussi le contexte d'ici, de la prison, du QER. On te pousse à la guerre. On veut te faire dire que tu as tort, on veut te mettre à genoux, on te fouille à poil deux fois par jour, on tape dans la porte quand tu fais ta prière... Avant, j'étais plutôt quiétiste. Maintenant, je comprends l'idée du djihadisme armé. Avant, j'avais juste envie de pouvoir vivre dans un pays où je peux porter ma barbe et mes cheveux sans choquer les gens. Maintenant, je me prépare à faire la guerre contre ceux qui persécutent les musulmans... C'est triste, mais c'est réel. Starfoullah [Que Dieu me pardonne] ! Quand un État te traite comme l'ennemi numéro un, alors que tu es parti combattre le même ennemi que lui... et que quand tu reviens il te traite comme le pire des criminels... Pfff... [il mime un geste d'armement de pistolet]. (Détenu au QER)*

Comme nous avons pu le décrire ailleurs (Chantraine, Scheer, 2021), la première dimension qui caractérise effectivement les QER est qu'ils constituent un système sécuritaire extrêmement sophistiqué et contraignant, qui contraint totalement les corps et les gestes des détenus. Ils sont également les lieux où les détenus sont les plus scrutés, les gestes observés et les comportements interprétés. La surveillance s'opère en garde rapprochée tout autant que par les caméras de surveillance qui, en sus de permettre une réaction rapide en cas d'incident et d'observer les comportements des personnes détenues, permettent également un contrôle du travail des surveillants. Dans certains cas, les images serviront à améliorer les pratiques de surveillance, à affiner les réflexes sécuritaires, ou à corriger les lacunes dans les procédures de fouilles par palpation ou d'escorte de mouvements. Chaque tentative croisée pour amadouer l'autre fait ainsi l'objet d'une suspicion qui rappelle l'arrière-fond d'une défiance princeps qui constitue ainsi l'*a priori* intangible des interactions surveillants-détenus dans ces unités.

Ici, il s'agit pour le détenu d'affirmer qu'il est conscient de la duperie des efforts de l'administration pour créer de la proximité, proximité réduite à une tactique encastrée dans les objectifs d'évaluation et de surveillance :

Le comportement des surveillants est suspect. Les fouilles sont propres, on a des balles de ping-pong de rechange... Ça n'arrive jamais ça [en détention ordinaire]. Ils essaient de nous amadouer. Regarde les lieutenants, on nous a mis un algérien et un sénégalais d'origine musulmane. Ça ne reflète pas le vrai lieutenant. C'est louche. Et ils te lâchent un mot d'arabe pour te mettre à l'aise. C'est du théâtre. Un simulacre.

(Détenu au QER)

Là, il s'agit en retour de s'efforcer de retrouver des relations normales avec les surveillants – autrement dit similaires à celles qui prévalent en détention ordinaire – en initiant des modes d'interactions, qui, mobilisant parfois le registre de l'humour, permettraient de mettre à distance l'image stigmatisante du « terroriste » :

On a évidemment plein de petits trucs pour se parler ou pour s'entraider. On se soutient, on s'envoie de la force. Comme en détention de tous les jours, en vrai. Mais il y a aussi un truc différent ici. Comme les surveillants nous voient comme des terroristes, on doit aussi leur montrer qu'on n'est pas tous comme ça. J'essaie de discuter, de faire la rigolade...

(Détenu au QER)

Outre ces adaptations générales à la suspicion, les différentes formes d'adaptations aux conditions d'enfermement visent en général, de manière pragmatique, à faciliter la vie quotidienne, à rendre possible ce qui ne l'était pas, ou impossible ce qui l'était. Ces adaptations secondaires (Goffman, 1968) sont visibles dans les bricolages quotidiens (Rechard, 2002), les ajustements à la privation (Cohen, Taylor, 1974) ou les formes de résistances (Crewe, 2007, 2009 ; Bandyopadhyay, 2010) qui se mettent en place : sifflements d'avertissement lors des rondes, communications cachées, protection de l'intimité, planque d'objets prohibés... Les détenus usent de multiples techniques de contournement des contrôles et de la surveillance, plus ou moins effectives, régulières et exploitées en fonction des lieux : « yoyos », « lassos » et « souris », partage et échange de téléphones portables, transmission de copies manuscrites de textes interdits lors des promenades et autres temps collectifs, guet et alerte lors des rondes, etc. Ces formes d'adaptations sont somme toute assez similaires à ce que l'on observe en détention classique.

Par définition, ces résistances et ces pratiques de contournement opèrent de manière discrète, à l'instar des pratiques infrapolitiques analysées par Scott (1992), et si le sociologue ne peut en conséquence pas prétendre y avoir intégralement accès, les détenus acceptent néanmoins d'en aborder certaines d'entre elles en entretien. Ces tactiques visent d'abord à alléger le poids de la sécurité (garder un contact non surveillé avec ses proches, se ménager des temps d'intimité pour une douche ou une prière), ce qui relève de la gageure, par comparaison aux arrangements du quotidien en détention ordinaire :

Au QER, les « lassos » sont plus compliqués : on a moins de draps. On en fait quand c'est vraiment nécessaire. En bâtiment, quand ils trouvent un « lasso », ils le confisquent juste. Ici, ils facturent, ils avertissent le juge, ils te font un rapport. On est que douze [au QER], ils ont le temps de faire tout ça. Et au QER, les règles, c'est les règles ! En plus, [les

surveillants] sont plusieurs. On peut faire comprendre les choses à un seul et essayer de discuter, mais face à plusieurs, c'est plus dur. [...] Après, tant que ça reste dans le droit, c'est comme ça et ça ne me dérange pas trop. Ça me dérange quand ça sort du droit.

(Détenu au QER)

Une autre dimension qui caractérise le fonctionnement des QER est la montée en puissance du renseignement pénitentiaire (Scheer, Chantraine, 2021). Le renseignement pénitentiaire a été instauré en 2003 mais a pris une ampleur croissante suite aux attentats sur le sol français, notamment par la création du Bureau central du renseignement pénitentiaire instauré en avril 2017 (Cabinet du garde des Sceaux, 2017), devenu aujourd'hui Service national du renseignement pénitentiaire. Le renseignement pénitentiaire entre ainsi dans le « second cercle » de la communauté du renseignement français. Ce bureau s'appuie sur les informations recueillies au sein des Cellules interrégionales du renseignement pénitentiaire, elles-mêmes alimentées par des délégués locaux présents dans les établissements pénitentiaires.

La participation aux objectifs du renseignement est régulièrement présentée et vantée comme un « effort de guerre » par les professionnels du QER. Si l'objectif de sécurité nationale est ainsi régulièrement invoqué pour évoquer les transmissions d'informations entre les professionnels au contact des détenus affectés en QER et les agents délégués locaux des renseignements pénitentiaires, la sécurité locale – au sein de l'établissement ou plus précisément encore au sein du QER – est également en jeu : mesures prophylactiques relatives au prosélytisme au sein des murs, évitement des agressions ou des attentats en interne, identification et contention des écrits illégaux ou à caractère djihadiste, etc.

Dans ce cadre général, les adaptations au cadre sécuritaire des QER s'élaborent également en réaction aux pratiques de renseignement, réelles ou supposées, menées en détention.

Il y a des rotations de sécurité : on est souvent changés de cellule. Mais ce n'est pas pour la sécurité, parce que ça ne change rien de changer de cellule. On se dit qu'ils placent peut-être des micros en cellule. Je n'en ai jamais trouvé, mais on ne sait jamais. On devient parano. Même la personne qui n'a rien à se reprocher le devient et entre dans ce jeu. On voit les surveillants qui approchent doucement pour écouter. On voit les ombres sous la porte...

(Détenu au QER)

Divers évènements nourrissent un climat paranoïaque où il devient difficile de discerner le réel du fantasme : le récit de l'arrestation d'un détenu suite à des écoutes téléphoniques en détention, le développement d'acouphènes attribué à la présence de dispositifs d'écoutes cachés, la fouille de cellule d'un détenu placé au QER par trois agents encagoulés à l'aube, etc.

Il y a des fouilles de cellules. Ils pensent être discrets mais on voit bien le manège. Il y a les fouilles softs comme on les appelle : les fouilles normales par les surveillants pour trouver du cannabis ou ton téléphone. Il y a les fouilles ERIS [pour : équipes régionales d'intervention et de sécurité] où ils viennent le soir par surprise et ils retirent tout, avec les chiens et tout, l'intégrale. Il y a les perquisitions de la police où ils viennent de l'extérieur. Et il y a les fouilles demandées de l'extérieur, par la DGSI [Direction générale de la sécurité intérieure], mais faites par les surveillants qui prennent tout en photos, ton courrier, tes écrits...

(Détenu au QER)

Pour les détenus, la surveillance par les services de renseignements est une potentialité omniprésente, qu'ils estiment avoir des choses à cacher ou non. Ces représentations oscillent toujours entre réalité et fiction, entre méfiance et paranoïa.

Le directeur m'a dit : « L'objectif du QER, c'est juste de prendre de la matière ». Il s'est grillé. Le QER devient un outil de renseignement, c'est clair. Il y a des micros en promenade. On le voit : les caméras ont des petits trous. Et ils se sont grillés : ils sont venus nous apporter une balle de ping-pong en nous disant : « Pourquoi vous discutez toujours en arabe en promenade ? ». [...] À les écouter, le QER nous veut plus de bien que nos propres parents. Et tout le monde glisse là-dedans. Comment les CPIP [conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation] et les gens comme ça en sont arrivés là ? Ils sont passés d'un travail social à un travail d'investigation. Il y en a une qui m'a demandé : « est-ce qu'il y a des émirs en promenade ? ». Et si je dis qu'il y a des gens qui nous représentent, ou qu'on vote, elle va aller dire à la direction qu'il y a des émirs de guerre. Et elle va dire : « c'est pour votre bien ». Ça avait déjà commencé un peu avant le QER. Une CPIP m'avait posé plein de questions. Ça tentait de me piéger sur mon affaire. Déjà, ils montraient leur vrai visage. C'est impressionnant ce glissement !

(Détenu au QER)

Ce dernier extrait pointe l'intrication des adaptations face au dispositif sécuritaire et face au dispositif d'évaluation, que nous détaillerons plus loin. Quoi qu'il en soit, outre le cadre sécuritaire proprement dit, qui réduit la capacité à agir, deux facteurs principaux expliquent le relativement faible usage des tactiques décrites ici. D'abord la durée de détention – quatre mois – limite l'instauration de relations de longue durée entre les détenus placés en QER et ceux affectés dans les quartiers adjacents, et favorise également la patience des détenus qui savent qu'ils vont être transférés à l'issue du processus et limitent leur installation pérenne. Ensuite la conscience par les détenus des conséquences de l'hyper-surveillance, hyper-surveillance qui induit que chaque geste pourra être intégré au processus d'évaluation et peut nuire à la trajectoire pénale et pénitentiaire future. Cette double limitation rappelle la nature même d'une tactique : elle n'a pour lieu que celui de l'autre, et joue avec le terrain qui lui est imposé tel que l'organise la loi d'une force étrangère. Elle est, explique De Certeau (1990, 59), un mouvement

de ruse « à l'intérieur du champ de vision de l'ennemi », fait du coup par coup, et utilise les failles que les conjonctures particulières ouvrent dans la surveillance.

Une stratégie guerrière par-delà les murs ? De la géopolitique en détention

Certains détenus vont dire qu'il faut montrer notre animosité face à ces chiens de la République [les surveillants]. D'autres vont dire qu'en captivité il faut jouer profil bas. Chacun choisit sa stratégie. Moi, mon but c'est de sortir d'ici. Pour certains, leur but c'est de partir en martyr. Chacun veut ce qu'il veut. (Détenu en QER)

Pour De Certeau, les tactiques se distinguent de formes de « rationalisation stratégique », qui s'attachent à distinguer d'un « environnement », un « propre »², c'est-à-dire le lieu du pouvoir et du vouloir propres (De Certeau, 1990). Les dimensions stratégiques de la résistance se laissent appréhender par exemple lorsque des détenus nous expliquent poursuivre leur lutte idéologique – échanger des textes d'inspiration wahhabites par exemple – et guerrière – récits réels ou fantasmés de fabrication d'armes de fortune.

Ces rationalisations et pratiques d'ordre stratégique sont plus palpables encore lorsque des problématiques géopolitiques ou religieuses sont importées à l'intérieur même des murs – dont les conflits internes au djihadisme –, et ce malgré l'isolement et les efforts déployés pour contrôler les paroles et les gestes des détenus. L'hétérogénéité des profils que nous avons décrite en introduction engendre des interactions et relations inédites, entre transposition à petite échelle du contexte géopolitique et équilibrage des forces en présence en quête du bon ordre carcéral. De fait, de leur côté, plusieurs cadres pénitentiaires et surveillants expliquent l'importance de varier et mélanger les profils, notamment pour les groupes de promenades constitués de trois ou quatre détenus, en fonction des allégeances ou des implications réelles et fantasmées dans le djihad afin que les plus modérées nuancent les propos des plus radicaux,

² « J'appelle stratégie le calcul (ou la manipulation) des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir (une entreprise, une armée, une cité, une institution scientifique) est isolable. Elle postule un lieu susceptible d'être circonscrit comme un propre et d'être la base d'où gérer les relations avec une extériorité de cibles ou de menaces (les clients ou les concurrents, les ennemis, la campagne autour de la ville, les objectifs et objets de la recherche, etc.). Comme dans le management, toute rationalisation "stratégique" s'attache d'abord à distinguer d'un "environnement", un "propre", c'est-à-dire le lieu du pouvoir et du vouloir propres. Geste cartésien, si l'on veut : circonscrire un propre dans un monde ensorcelé par les pouvoirs invisibles de l'Autre » (De Certeau, 1990, 59).

que les plus réalistes déconstruisent les idéaux des potentiels aspirants au combat, et qu'aucune représentation d'organisation terroriste ne domine tout à fait l'autre.

Si l'encellulement individuel est la règle, les détenus affectés au QER se retrouvent *de facto*, regroupés. En fonction des QER, les temps en collectif sont plus ou moins rares, mais souvent sans surveillance directe : cours de promenade, salles d'attente de parloirs, local d'activités culturelles ou sportives, etc. Une caméra permet d'observer les détenus, mais pas de les écouter. Lors de ces temps de regroupement, partiels et temporaires, des affinités et des rapports de force s'établissent en fonction des personnes en présence, des groupes sociaux artificiellement créés, des allégeances religieuses et/ou politiques. Si les groupes clairement identifiés se limitent souvent aux obédiences de Daech ou d'Al Nosra, la réalité est plus complexe. Certains détenus nous expliquent ainsi les formations groupales et les liens d'affinités, en mentionnant finement les pensées ou les attachements des uns et des autres.

Qui va être proche de qui ? C'est d'abord eux [le personnel de l'administration pénitentiaire] qui décident de qui tu vas être proche. Mais quand même, on arrive à se parler et à bien s'entendre, la nuit ou parfois parce qu'on se croise. Et on parle. On a que ça à faire. Ils nous enlèvent nos livres, ils nous enlèvent notre sport et nos activités, ils nous privent de bibliothèque, ils nous privent de promenade tous ensemble... Et c'est eux qui nous poussent à parler. On doit parler en entretien, on doit dire ce qu'on pense de la société, ce qu'on pense de l'Islam en France, ce qu'on pense du djihad et du salafisme... Après, faut pas s'étonner qu'on parle entre nous. On débat, on s'accorde. Si on n'est pas d'accord, on essaie d'argumenter. Et c'est vrai... On se rapproche de ceux avec qui on peut discuter, avec qui on partage des idées... En fait, c'est comme au quartier quand tu vois les barbus qui font le tour des blocs pour répandre la bonne parole, quand tu vois les petits qui s'embrouillent et ceux qui se font retourner le cerveau...

(Détenu au QER)

Des pratiques subversives, qui permettent la subsistance du groupe, telle que l'élection d'un émir en cour de promenade par exemple, sont également évoquées. Si la rigidification des procédures ou le temps court d'affectation en QER – en d'autres termes le durcissement des conditions de détention – compliquent les échanges pérennes entre détenus, ils n'y mettent pas fin pour autant. Même sur les sites les plus sécurisés et les plus surveillés, des élections s'organisent au sein des QER, des textes s'échangent et des enseignements s'opèrent.

— *Il y a eu des gros conflits entre Al Nosra et Daech [dans la prison]. Il y a eu du sang...*

— *Au QER aussi ?*

— *Le chef m'a dit qu'il y avait eu une bagarre en promenade, mais je n'ai rien vu. C'est plus dans les paroles qu'on va se déchirer.*

— Donc, tu dis que tout ce qui se joue géopolitiquement se joue de la même façon en détention : les regroupements en fonction des allégeances, la *fitna* [discorde], les *takfirs* [apostasies], les grands débats sur les courants de pensée...

— *Oui. Mais ce n'est pas une équipe de foot... On dirait que les gens choisissent le groupe le plus fort. En plus, beaucoup de gens sont des mythes pour se faire une réputation et ça les poursuit dans leur dossier. Y'en a qui se prétendent émirs, y'en a qui jouent les combattants... Les émirs, nous on sait qui c'est. On les a choisis.*

(Détenu au QER)

Dans ces groupes de douze détenus artificiellement créés en vue des sessions d'évaluation, des enjeux d'ordre identitaire, religieux et politiques perturbent la logique de l'encellulement individuel et de la séparation maximale des détenus.

— Comment les groupes se créent entre vous ? Sur quelles bases ?

— *C'est surtout des divisions qui se créent. Il y a un boycott de certaines personnes. Dans le groupe avec qui je traîne, on essaie de s'éloigner des fous furieux. On est majoritaires maintenant, et les plus radicaux sont moins nombreux. Dans l'islamisme radical, tu as au moins trois groupes, comme des sectes. Et ils se tirent dans les pattes. Tant qu'ils créent des conflits entre eux, on s'en fout un peu. Mais à un moment, il y en a qui voulaient bloquer un surveillant dans le sas et le couper. Je ne voulais pas et du coup, j'ai été mis de côté. Je ne pouvais plus descendre en promenade. J'étais devenu leur ennemi. [...] On s'est organisés avec [deux autres détenus]. On a demandé à changer de cellule et on a réussi à faire que les fous furieux ne soient plus ensemble. Ça a désamorcé le projet de couper un surveillant. Mais ça, l'administration ne va jamais le dire. On ne va jamais dire que ce sont les détenus, encore moins les terroristes, qui évitent les agressions ou les attentats. Si seulement ils savaient le nombre de conneries qu'on arrive à stopper nous-mêmes : on a protégé un jeune détenu d'[un détenu prosélyte], on a évité au moins deux agressions, on a piraté l'élection des émirs d'[un autre bâtiment de la prison]. Tout ça depuis nos cellules du QER.*

(Détenu au QER)

Le regroupement en QER – et peut-être le principe même du regroupement – permet ainsi aux détenus qui y sont affectés de prolonger en détention leur engagement idéologique en s'affiliant aux détenus qui appartiennent aux mêmes groupes qu'eux et en s'opposant à d'autres. Pour des détenus qui se retrouveraient affectés en QER, sans avoir prêté d'allégeance particulière, se rapprocher d'un groupe formé peut également constituer une source de protection en détention. Pour autant, lorsque l'on quitte la question des affinités collectives pour se focaliser sur les adaptations individuelles au QER, c'est bien le projet d'évaluation proprement dit et ses conséquences pénales et pénitentiaires qui suscitent les plus grandes inquiétudes, et, en conséquence, des ajustements constants.

Les faux-semblants de l'évaluation

Ici, ça ne dure que quatre mois, donc on ne va pas commencer à trouver des trucs pour s'installer, à trouver des objets pour le confort. Pendant ces quatre mois, il n'y a qu'une chose à laquelle il faut s'adapter. Ça s'appelle « évaluation », donc automatiquement on se prépare à ça avant tout. On se prépare. On a peur d'être mal compris. Après, quand on commence à comprendre comment on doit répondre... (Détenu au QER)

La mission première et officielle des QER est l'évaluation des détenus par une équipe pluridisciplinaire. Les surveillants observent et consignent soigneusement les comportements et propos des détenus au quotidien ; les psychologues, éducateurs et conseillers d'insertion et de probation rencontrent régulièrement les détenus en entretien en vue de remplir une grille d'évaluation qui déterminera leur prise en charge pénitentiaire future.

Placés sous les feux de l'évaluation, les détenus s'adaptent. À l'instar des résultats d'une analyse des modes d'adaptation de détenus canadiens face à l'injonction à participer aux « programmes » correctionnels (Chantraine, Vacheret, 2005 ; voir également Attrill, Liell, 2007), ces modes d'adaptation se laissent schématiser selon un continuum qui irait du « refus » pur et simple et participer au dispositif d'évaluation dans sa globalité, à l'« enrôlement » qui témoignerait d'une collaboration active et sincère avec les professionnels, tout en en partageant les objectifs. Ainsi, si certains expliquent refuser les entretiens et le principe même de l'évaluation sur la base de différentes critiques qu'il faudra détailler, la plupart acceptent de jouer le jeu ; une minorité envisage d'ailleurs positivement l'évaluation, et espère que ce travail leur permettra de comprendre les raisons de leur engagement religieux et/ou leur donnera les clefs du désengagement. Les autres – une majorité – sont inquiets quant à l'impact qu'aura l'évaluation sur leur futur parcours de détention, ainsi que sur leur futur traitement pénal. Une partie significative des détenus oscille ainsi entre, d'une part, la volonté de rencontrer les personnels évaluateurs, ne serait-ce que pour se changer les idées ou sortir un peu de cellule, ou au contraire « donner à voir » leur affaire sous un jour différent, et, d'autre part, la conscience des risques inhérents à l'évaluation. « Être soi-même », dans ce cadre, constitue à leurs yeux un pari risqué, puisque chaque information est susceptible selon eux de se transformer en indice de culpabilité ou en signe de dangerosité. Ainsi, les détenus s'adaptent, contournent ou tentent de résister aux pratiques d'évaluation et d'observation par les professionnels. Certains affirment

vouloir jouer le jeu de l'évaluation en étant honnêtes, mais d'autres déplorent une impossible transparence dans un cadre où tout ce qui est dit sera potentiellement retenu à charge. La plupart des détenus oscillent ainsi alors entre l'affirmation de leur franchise et leur autocontrôle inéluctable, qui résulterait de l'observation permanente dont ils font l'objet.

Le « refus » et « l'enrôlement », entre adaptations marginales et déclinaisons critiques

Les cas de refus intégral et frontal de l'évaluation sont rares. Un seul détenu rencontré a catégoriquement refusé de signer le document d'entrée, de participer à toute activité collective (hormis les promenades) et de se rendre aux entretiens avec le personnel évaluateur. Il est d'autant plus notable que tout en refusant de participer à l'évaluation, celui-ci accepte d'expliquer les raisons de son choix au sociologue, cet « étranger professionnel » (Agar, 1980) qui maintient une position d'extériorité vis-à-vis de l'institution. Ce détenu explique longuement les raisons de son refus, qu'il attribue à la fois au contexte politique défavorable aux musulmans qui soutiennent le djihad, à son statut de personne non jugée et au risque d'interprétation à charge.

Tant que je ne suis pas jugé, je refuse l'évaluation. Je veux être jugé sur des faits concrets, pas sur des avis de gens que je ne connais pas et qui ne me connaissent pas. Je ne sais même pas comment on peut évaluer quelqu'un en quelques semaines. Tant que je ne suis pas jugé, je refuse. [...] La justice elle-même s'est radicalisée. Mon chef d'accusation, c'est la préparation d'actes terroristes dans une dizaine de villes. Et pendant les auditions judiciaires, on me pose toujours les trois mêmes questions : « Qu'est-ce que vous pensez de Charlie Hebdo ? Qu'est-ce que vous pensez du Bataclan ? Qu'est-ce que vous pensez du djihad global ? ». On ne m'a jamais demandé si j'avais des armes, si je voulais me faire péter ou si je préparais un attentat. On ne me juge pas sur mes actes mais sur mes opinions, ou sur des rumeurs, sur une image qu'ils ont de vous. [...] On ne peut pas être dans la nuance. On ne peut pas en même temps condamner les attentats et pas les caricatures. On est tout de suite considéré comme radical. Je vais être condamné sans le moindre acte. Ils ne font pas de différence entre le djihad armé et les faits en France, entre combattre une dictature [en Syrie] et combattre un État occidental. C'est une stratégie à court terme : on entrave tout le monde, on met des grosses peines et on verra dans dix ou quinze ans. [...] J'accepte qu'ils aient peur. On peut nous haïr et nous détester, mais pas nous mentir en disant que l'on préparait des actes de terrorisme. Ils ont attendu le bon moment pour nous enfermer et maintenant pour nous évaluer. Je ne suis pas dangereux pour ce pays. Je suis resté libre pendant trois ans depuis mon retour de Syrie. Et maintenant, ils viennent me chercher pour m'enfermer, m'évaluer et montrer que je suis dangereux. C'est de la manipulation. [...] Que des suppositions, des évaluations, un psychologue qui pense que je pense que... Ils veulent construire mon histoire.

(Détenu au QER)

Si le rejet en bloc du dispositif d'évaluation est rare, la position du « refus » donne sens au scepticisme de nombreux détenus face au dispositif. Ceux-ci déplorent le fait d'être traités comme des « rats de laboratoire » placés sous les regards évaluateurs, confinés dans des cellules où leurs gestes sont observés et amenés dans des entretiens où leurs réponses seront décortiquées. Dès lors, ils évoquent leur incompréhension à propos des évaluateurs qui tentent de circonscrire un degré de « radicalisation » sans même que ce terme ne soit clairement défini. D'autres estiment que cette terminologie vise à stigmatiser et réprimander la foi musulmane. Si ces détenus participent néanmoins à l'évaluation, ils en refusent l'issue et les implicites.

Une critique principale tient dans la manière dont l'affectation en QER s'inscrit dans la trajectoire pénitentiaire du détenu, moment jugé inopportun et contre-productif :

J'aurai préféré passer au QER tout de suite [dès mon incarcération]. Ils veulent que je me remette en question, mais ça fait dix-neuf mois que je me mets en question ! Ça doit être au début. Ils ont eu dix-neuf mois pour m'évaluer avant le QER. Ils étaient où ? Je n'ai vu personne, pas un psy, pas un éducateur, pas un spécialiste, pas un CPIP. J'étais en détention normale. Et un jour, tout d'un coup, je deviens hyper dangereux. Boum, on me met au QER, avec trois surveillants qui ouvrent la porte et où je dois me tenir à distance, je suis palpé tout le temps même quand je suis resté dans une pièce vide... D'un coup, je suis devenu Ben Laden alors qu'avant, on s'en foutait de ma gueule.

(Détenu au QER)

Quitter la détention ordinaire pour rejoindre le QER bouleverse les adaptations antérieures. De la même manière que l'accès au QER transforme l'identité sociale du détenu – ce que nous avons détaillé plus haut –, elle met fin aux activités, telles que le travail ou la poursuite d'activités culturelles en détention :

Ça fait plus de deux ans que je suis en prison. [...] Et là, ils me font chier pour venir au QER, faire l'évaluation, blablabla. Mais moi, j'ai perdu mon emploi [en prison], j'ai dû arrêter mon activité scolaire, je n'ai plus droit aux activités théâtre, je n'ai plus le droit au terrain [de sport]... Pourquoi moi ? J'étais en train de me reconstruire et bam ! Venir au QER, c'est comme une deuxième incarcération.

(Détenu au QER)

La seconde critique principale, qui organise sinon un refus frontal du moins une tentation du refus, tient dans l'argumentation selon laquelle les professionnels participant à l'évaluation sont non seulement soumis à un bricolage administratif mais, plus fondamentalement, seraient incompetents pour mener à bien leur travail, car le prisme de la « radicalisation » empêcherait

de saisir la complexité et la réalité géopolitique qui président aux trajectoires d'engagements djihadistes :

L'évaluation, les QER et tout ça, c'est un micmac. Tout ça, c'est le fruit de certains technocrates qui n'ont jamais mis les pieds dans un QER. C'est des consultants ministériels. La tête est trop déconnectée de la base. Comment tu ressens ça au quotidien ? Le problème, il n'est pas psychologique, il est cognitif et social. Ils ont trouvé l'anti-système dans le terrorisme. Dans leur esprit, il n'y a aucune raison d'être anti-Occident. Ils ne voient que de cet œil-là. Ils n'ont aucune substance quand tu les as en face de toi. Ils ne connaissent ni les dogmes ni les influences. Ils ne connaissent rien du tout. [...] Peut-être que je me trompe. Peut-être que leur ignorance, c'est une stratégie. Alors, je dis bravo. En plus de nous isoler physiquement, ils nous isolent intellectuellement.

(Détenu au QER)

Enfin, la dernière critique principale est d'ordre juridique : évaluer le degré de radicalisation de détenus incarcérés en détention préventive est nécessairement un piège qui renverse la charge de la preuve :

La justice, c'est être présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. Le QER, c'est le système inverse : présumé radicalisé jusqu'à preuve du contraire. [...] Vu que l'on est considérés coupables, même si on n'est pas jugés, ils peuvent nous évaluer sur la radicalité mais ils ne cherchent jamais à savoir si on est innocent ou pas. Ils ont fait quelque chose de super joli, c'est le « délit de suspicion ». [...] Ce qui se joue face au juge, ça se joue en détention. Tu es terroriste, point. Tu n'as rien à dire. Tout ce qui est recherché dans l'évaluation, c'est « pourquoi tu es radicalisé » pas « est-ce que tu es radicalisé ». Tout est interprété pour répondre à cette question : pourquoi ?

(Détenu au QER)

À l'autre extrême du continuum des adaptations au processus d'évaluation se situe la figure du détenu « enrôlé » dans le dispositif d'évaluation. Il s'agit alors de s'investir pleinement et d'adopter sincèrement le rôle attendu : se dévoiler en toute transparence – « être soi-même » dans l'extrait ci-dessous – pour donner aux évaluateurs les moyens de faire correctement leur travail :

Moi, je n'ai rien à cacher. Je suis moi-même en entretien. Je raconte mon histoire, sans « mytho ». Après, je compte sur leur confiance... Parfois, je sens qu'ils doutent. Je te parle des éduc et des psy, hein, parce que les surveillants, ils doutent tout le temps de notre sincérité, c'est leur boulot. Mais dans les entretiens pour l'évaluation, je suis moi-même.

(Détenu au QER)

Des espoirs sont ainsi formulés en termes d'accompagnement tant administratif que psychologique, arrimés à la foi selon laquelle les professionnels sont là pour aider le détenu :

Ce que je vais te dire, je sais que tu ne vas pas l'entendre beaucoup. Mais moi, je pense que le QER ce n'est pas une si mauvaise chose. Ça peut m'aider dans mes démarches, ça peut m'aider pour ne pas faire les mêmes erreurs. Avec l'éducateur, j'ai vu ce qui posait problème dans ma famille. [...] Avec le psy, j'ai compris un peu mieux comment je fonctionne. Pour moi, c'est tout bénéf'. Je sais qu'ils ne veulent pas m'enfoncer. Le but, c'est que je m'en sorte quand même.

(Détenu au QER)

Une partie significative des détenus que nous avons interviewés oscille entre la volonté de rencontrer les personnels évaluateurs, ne serait-ce que pour « se changer les idées », « sortir un peu » de cellule, « discuter d'autres choses », ou « donner à voir » leur affaire sous un jour différent. Si le refus frontal donne à voir les raisons des récalcitrants, celle de l'enrôlement permet d'observer des micro-décalages entre les objectifs de l'évaluateur et les raisons qui poussent les détenus à participer au processus. Il s'agit alors certes de participer à l'évaluation, mais avec d'autres objectifs : bénéficier d'un accompagnement psychologique, « parler pour parler », etc.

La psy et l'éducateur, je suis franc avec eux. Je n'ai rien à cacher. J'ai déjà tout balancé aux auditions à la DGSJ. Franchement, heureusement qu'ils sont là [psychologue et éducateur], ça permet de parler un peu même si on sait qu'ils ne sont là que pour nous évaluer. [Il tente de compter le nombre de personnes à qui il a dû raconter son parcours, il se perd rapidement dans ses comptes]. La dernière fois on m'a dit que quand je racontais mon histoire, il n'y avait plus d'émotion. C'est devenu un récit. Mais, je ne vais pas me mettre à pleurer à chaque fois... On te reproche d'être froid et de devenir un robot mais on te demande de répéter mille fois la même chose... Oui, je deviens un robot.

(Détenu au QER)

Cette expression, « devenir un robot », permet de comprendre le passage d'une posture d'enrôlement à celle de la conformité tactique. Dans l'extrait suivant, l'état post-traumatique du détenu – ayant combattu en Syrie contre Bachar-El-Assad – le pousse à participer au processus d'évaluation, tout en tentant d'en détourner partiellement l'objectif, à des fins de suivi psychologique :

J'ai vu la psychologue trois fois. Elle a été claire dès le début. Elle était là pour évaluer la dangerosité et la sociabilité et pour décider de mon affectation en maison d'arrêt. Je voulais une aide psychologique parce que j'ai vu des horreurs, des enfants dans des fosses communes, j'ai échappé à la mort... Mais rien : aucun suivi et aucun soin psychologique. Que de l'évaluation ! Ils ne sont pas là pour vous aider. Ils sont là uniquement pour vous évaluer. Mais ils sont clairs, ils le disent clairement.

(Détenu au QER)

L'enrôlé potentiel bute ici sur des objectifs qu'il ne partage pas, et dénonce l'approche réductionniste d'un dispositif d'évaluation qui ne cherche plus selon lui à accompagner la

personne détenue. Ce constat est la base à partir de laquelle va s'organiser l'ensemble des tactiques implicites mises en place face au processus évaluatif, et consistant à afficher son implication au programme tout en y détournant – tant que possible – les objectifs.

De la conformité tactique, ou l'infrapolitique du sujet de l'évaluation

Ce qui est dangereux, c'est l'interprétation. Vous me posez une question et je réponds à ma façon. Vous le comprenez à votre façon. Vous l'écrivez à votre façon. Et ça va ressortir au tribunal.
(Détenu au QER)

Dans le cadre d'une enquête menée par l'un des auteurs de cette contribution relative aux adaptations de détenus incarcérés dans une prison fédérale canadienne face aux différents programmes thérapeutiques qui leur sont imposés, un ensemble de pratiques interactionnelles consistant à « donner le change » ont été décrites sous l'expression de conformité tactique : « Dans la conformité tactique, les relations thérapeutiques sont décrites comme une “pièce de théâtre” : il s'agit alors de “montrer de la motivation”, d'adopter le langage de l'expert, de dire ce qu'il faut dire et de faire ce qu'il faut faire. Le détenu, conscient des contraintes qui pèsent sur lui, joue le jeu et remplit son rôle, mais avec une distance significative. Il s'agit notamment de se donner les moyens de “négocier” une sortie éventuelle en manifestant une bonne volonté qui devrait lui être profitable durant sa sentence » (Chantraine, 2005). Ces remarques sont pleinement valables dans ce contexte du QER, et ce peut-être avec un degré supplémentaire de complexité interactive. Les détenus ont en effet conscience que la posture de conformité peut être interprétée comme de la dissimulation, qui renforcera en retour la suspicion de radicalisation, les plongeant ainsi dans des abîmes d'anxiété et d'incertitude quant à la bonne attitude à adopter :

— Est-ce que tu es toi-même, ici, au QER ?

— *Non. Impossible. Si je veux être moi-même, j'ai l'impression qu'ils vont croire que je ruse. Quand je me vois dans le miroir, je ne vois plus qu'un menteur. Ça fait mal. [Il revient ensuite sur l'évaluation]. On ne peut pas connaître une personne en quatre mois. Et sans faire exprès, on change notre mentalité... Ça s'appelle « évaluation », donc automatiquement on se prépare. On a peur d'être mal compris. J'essaie d'être sincère. Je t'assure, c'est vrai, wouhah. Je suis sincère, mais ça me fait peur. Après un entretien, je ne dors pas, je repense à ce que j'ai répondu. Après, je dois corriger. On dirait la police. [...] Ils essaient de nous piéger. C'est les mêmes questions pour tout le monde. C'est un programme : « Qu'est-ce que tu penses de Charlie Hebdo ? », « Qu'est-ce que*

tu penses de l'homosexualité ? », « Qu'est-ce que tu fais si ton codétenu veut commettre un attentat ? ». Quand on y réfléchit, c'est n'importe quoi. Il n'y a jamais de bonnes réponses. Si tu dis un truc, ils te prennent pour un fou dangereux et si tu dis l'inverse, ils te disent que tu fais la taquiya. Il n'y a pas d'issue. On est piégé.

(Détenu au QER)

Si la sociologie de la prison a depuis longtemps détaillé l'artificialité de la vie sociale en détention, dont le dispositif de contrôle et d'observation structure des faux-semblants, la culture du soupçon et les résistances fantasmées et réelles, le QER amplifie encore un peu plus cette réalité. Dans un tel dispositif d'observation et de contrôle, et *a fortiori*, lorsque l'on soupçonne d'avoir en face de soi des spécialistes de la dissimulation, peu d'acteurs, professionnels comme détenus, sont à même de savoir qui dit vrai, qui est authentique, et qui ment.

Cette volonté affichée d'être sincère et authentique se heurte néanmoins au fonctionnement structurel du QER, qui risque toujours de transformer des « infos » en « indices », fruit d'un travail conscient ou inconscient de surinterprétation :

On ne peut pas rester naturel quand on est observé H24. Tout ce que je fais est sujet à interprétation. Si je cours en promenade, c'est que je me prépare au combat. Si je nettoie ma cellule, c'est que je suis un radicalisé en puissance, à la recherche de pureté. Et si je prie, je ne te raconte même pas...

(Détenu au QER)

L'effort de ne pas commettre de grossières erreurs, en envoyant des signes de radicalisation ou qui pourraient être interprétés comme tels, génère parfois des conversations sur la nécessaire adaptation au dispositif. Les détenus discutent, notamment lorsqu'ils se retrouvent en cour de promenade, des « bons gestes » à adopter : serrer la main si l'évaluateur est une femme pour ne pas paraître misogyne, ne pas évoquer trop d'auteurs musulmans lors de l'entretien, ne pas tenter de dissimuler des éléments du dossier, etc.

— Comment se passe un entretien ?

— *Tu as des questions, toujours les mêmes, sur ton enfance, sur la religion, sur ton avis sur l'homosexualité... Puis il y a des tests. Par exemple, la psychologue c'est une femme, et elle te serre la main pour voir comment tu réagis.*

— Vous vous échangez des trucs et astuces ?

— *Oui, sur l'homosexualité, on a des réponses toutes faites. On échange forcément, parce que c'est toujours le même cinéma. Et puis on se prévient : la psychologue va te serrer la main, l'éducateur il va te parler de ça et de ça... Moi, j'ai dû attendre vingt jours avant d'avoir mon premier entretien, donc j'ai eu le temps d'avoir une formation par les plus anciens avant d'y passer.*

(Détenu au QER)

Il n'est pas dans notre intention de défendre le point de vue selon lequel, la « traque au dissimulateur » au fil des entretiens et des observations, n'a aucun fondement, et, d'ailleurs, les quelques récits d'« enrôlement », au cours des entretiens sociologiques, peuvent évidemment relever eux aussi de la conformité tactique. Il y a très certainement des individus, anciennement affectés dans un QER ou qui y sont actuellement, qui tentent de cacher, par différents stratagèmes plus ou moins théorisés, des engagements idéologiques qui autorisent à leurs yeux des projets d'actes violents de nature terroriste. Il s'agit néanmoins de comprendre comment cette traque, qui complique le travail de professionnels (Scheer, Chantraine, 2021), donne l'occasion aux détenus de dénoncer ce qu'ils considèrent comme un « piège », dans un jeu de vrais-faux semblants dont ils risquent de sortir perdants.

On s'échange des trucs. Sur l'homosexualité, par exemple, on a des réponses types. On échange car ils font la même chose avec tout le monde. On te questionne sur ton enfance et sur la religion, mais aussi sur des sujets de société : la place de la femme, l'homosexualité, la démocratie...

(Détenue au QER)

De fait, les détenus se préparent à l'évaluation, brouillent ou tentent de brouiller les pistes.

Conclusion

Dans une édition augmentée de *La société des captifs* (Sykes, 2019), et dans le sillage des débats autour des « peines de l'emprisonnement » (Flanagan, 1980 ; Liebling, Maruna, 2005 ; Crawley, 2005 ; Hancock, Jewkes, 2011 ; Crewe, 2011 ; Fleury-Steiner, Longazel, 2013 ; Listwan *et al.*, 2013 ; Shammas, 2017 ; Haggerty, Bucierius, 2020), nous proposons d'élargir la focale : « les résistances [par ailleurs], ne s'opposent pas qu'aux douleurs de l'enfermement *stricto sensu*, mais plus largement au style de gouvernement des conduites propre à chaque prison. Ici, il s'agit de résister à la socialisation intensive à laquelle on veut vous soumettre, là il s'agit de dénoncer l'inanité de tel ou tel programme thérapeutique, là encore il vous faut contourner le processus d'évaluation criminologique qui risque d'allonger votre sentence » (Chantraine, 2019, 327). Cette ouverture théorique, depuis l'analyse des résistances aux peines de l'emprisonnement vers celles des résistances aux programmes d'évaluation et de prise en charge des détenus (Cox, 2011) permet d'observer comment et pourquoi les détenus sont, parallèlement aux efforts pour desserrer l'étau sécuritaire qui contraint leur quotidien, obnubilés par l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes et de leurs parcours lors des entretiens individuels qui forment la matière première de l'évaluation de leur degré de radicalisation. Les tactiques pour

se ménager un confort relatif, ou du moins une certaine intimité, sont finalement secondaires par rapport aux enjeux de l'évaluation proprement dite. En remettant en cause le bien-fondé de l'évaluation et ses implicites, ou le moment pénal et pénitentiaire auquel celle-ci se met en œuvre, et en arguant de l'impossibilité d'être de bonne foi dans un tel dispositif, les adaptations et résistances des détenus éclairent en jeu de miroir les difficultés auxquelles sont confrontés les professionnels qui interviennent au QER.

Gilles Chantraine

CNRS, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSÉ, UMR 8019), Villeneuve-d'Ascq

gilles.chantraine@univ-lille.fr

David Scheer

Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC), Bruxelles

david.scheer@just.fgov.be

Bibliographie

AGAR M., 1980, *The Professional Stranger: An Informal Introduction to Ethnography*, Bradford, Emerald Group Publishing Limited.

ATTRIL G., LIELL, G., 2007, Offenders' Views on Risk Assessment, in PADFIELD N. (Ed.) *Who to Release? Parole, Fairness and Criminal Justice*, Cullompton, Willan.

BANDYOPADHYAY M., 2010, *Everyday Life in a Prison: Confinement, Surveillance, Resistance*, Hyderabad, Orient Blackswan.

BRUBAKER R., 2001, Au-delà de l'identité, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, 66-85.

CABINET DU GARDE DES SCEAUX, 2017, *Communiqué de presse, Inauguration du Bureau Central du Renseignement Pénitentiaire (BCRP)*.

CHANTRAINE G., 2005, L'ordre négocié en détention Paix armée et structure de domination (maison d'arrêt, France), *Criminologie*, 37, 2, 97-223.

- CHANTRAINE G., 2019, Réformer la prison ?, in SYKES G., *La société des captifs. Une étude d'une prison de sécurité maximale*, Bruxelles, Larcier, 323-333.
- CHANTRAINE G., SCHEER D., 2021, Performing the enemy? No-risk logic and the assessment of prisoners in “radicalization assessment units” in French prisons, *Punishment & Society*, 23, 2, 260-280.
- CHANTRAINE G., SCHEER D., 2022a, Surveillance, Radicalization, and Prison Change. Self-Analysis of an Ethnographic Survey Under Tension, *Journal of Contemporary Ethnography*, 51, 2, 171-196.
- CHANTRAINE G., SCHEER D., 2022b, Ce que la lutte contre la radicalisation fait au métier de surveillant de prison. Engagements et pratiques professionnels au sein des quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER), *Champ penal / Penal Field*.
- CHANTRAINE G., VACHERET M., 2005, Expertise psychologique, gestion des risques et rapports de pouvoir dans les pénitenciers canadiens, *Questions pénales*, 18, 4.
- CHANVENET A., ORLIC A., BENGUIGUI G., 1994, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF.
- CHAUVENET A., 1998, Guerre et paix en prison, *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 31, 91-100.
- COHEN S., TAYLOR L., 1974, *Psychological Survival. The Experience of Long Term Imprisonment*, New York, Vintage Books.
- COX A., 2011, Doing the Programme or Doing Me? The Pains of Youth Imprisonment, *Punishment & Society*, 13, 5, 592-610.
- CRAWLEY E., 2005, Institutional Thoughtlessness in Prisons and its Impacts on the Day-to-day Prison Lives of Elderly Men, *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 21, 4, 350-363.
- CREWE B., 2007, Power, Adaptation and Resistance in a Late-Modern Men's Prison, *The British Journal of Criminology*, 47, 256-275.
- CREWE B., 2009, *The Prisoner Society: Power, Adaptation, and Social Life in an English Prison*, Oxford, Oxford University Press.
- CREWE B., 2011, Depth, Weight, tightness: Revisiting the Pains of Imprisonment, *Punishment & Society*, 13, 5, 506-529.
- DE CERTEAU M., 1990, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- DRAKE D., 2011, The “Dangerous Other” in Maximum-security Prisons, *Criminology & Criminal Justice*, 11, 4, 367-382.
- FLANAGAN T., 1980, The Pains of Long-Term Imprisonment: a Comparison of British and American Perspectives, *The British Journal of Criminology*, 20, 2, 148-156.

FLEURY-STEINER B., LONGAZEL J., 2013, *The Pains of Mass Imprisonment*, Abingdon, Routledge.

GOFFMAN E., 1968, *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Éditions de Minuit.

HABOUZIT F., 2017, L'usage de la notion de radicalisation dans le champ pénitentiaire, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 3, 3, 587-606.

HABOUZIT F., 2018, L'usage de la notion de radicalisation dans le champ pénitentiaire (suite) : existe-t-il un statut sui generis des personnes « radicalisées » ?, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparée*, 2, 2, 541-555.

HAGGERTY K., BUCERIUS S., 2020, The Proliferating Pains of Imprisonment, *Incarceration*, 1, 1, 1-16.

HAMM M.-S., 2013, *The Spectacular Few. Prisoner Radicalization and the Evolving Terrorist Threat*, New-York, NYU Press.

HANCOCK P., JEWKES Y., 2011, *Architectures of Incarceration: the Spatial Pains of Imprisonment, Punishment & Society*, 13, 5, 611-629.

JONES C., 2014, Are Prisons really Schools for Terrorism ? Challenging the Rhetoric on Prison Radicalization, *Punishment and Society*, 16, 1, 74-103.

LIEBLING A., ARNOLD H., 2012, Social Relationships between Prisoners in a Maximum Security Prison: Violence, Faith, and the Declining Nature of Trust, *Journal of Criminal Justice*, 40, 5, 413-424.

LIEBLING A., MARUNA S. (Eds.), 2005, *The Effects of Imprisonment*, London, Willan Publishing.

LISTWAN S., SULIVAN C., AGNEW R., CULLEN F., COLVIN M., 2013. The Pains of Imprisonment Revisited: The Impact of Strain on Inmate Recidivism, *Justice Quarterly*, 30, 1, 144-168.

RECHARD C., 2002, *Système P. Bricolage, invention et récupération en prison*, Paris, Éditions Alternatives.

RHODES L., 2004, *Total Confinement: Madness and Reason in the Maximum Security Prison*, Berkeley, University of California Press.

SCHEER D., CHANTRAINE G., 2021, Intelligence and radicalization in French prisons: Sociological analysis bottom-up, *Security Dialogue*, 1-18.

SCHMID T., JONES R., 1991, Suspended Identity: Identity Transformation in a Maximum Security Prison, *Symbolic Interaction*, 14, 4, 415-432.

SCOTT J., 1992, *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*, New-Haven, Yale University Press.

SHAMMAS V., 2017, Pains of Imprisonment, in KERLEY K. (ed.), *The Encyclopedia of Corrections*, New York, John Wiley & Sons, 1-5.

SNACKEN S., CASIER I., DEVYNCK C., 2017, Psychosociale gevolgen van vrijheidsberoving voor gedetineerden, in BEYENS K., SNACKEN S. (Ed.), *Straffen. Een penologisch perspectief*, Anvers, Maklu, 295-321.

SYKES G., 1958, *The Society of Captives. A Study of a Maximum Security Prison*, Princeton, Princeton University Press.

SYKES G., 2019 [1958], *La société des captifs. Une étude d'une prison de sécurité maximale*, adaptations françaises de KAMINSKI D., MARY P. (dir.), Bruxelles, Larcier.

UGELVIK T., 2014, *Power and Resistance in Prison. Doing Time, Doing Freedom*, Londres, Palgrave.

VEAUDOR M., 2020, *Les « frontières » de l'ordre carcéral : Affectation, négociation des identités et surveillance en maison d'arrêt*, thèse de doctorat, Université Paris-Saclay.

WILLIAMS R., LIEBLING A., 2022, Do Prisons cause Radicalization? Order, Leadership, Political Charge and Violence in Two Maximum Security Prisons, *The British Journal of Criminology*, 1-18.

Les « quartiers d'évaluation de la radicalisation » (QER) constituent l'ossature autour de laquelle s'organise la prise en charge des détenus radicalisés dans les prisons françaises. Lors de sessions de 17 semaines, une douzaine de détenus y sont affectés à des fins d'évaluation, avant d'être orientés vers d'autres lieux de détention selon les préconisations qui en résultent. Cette contribution analyse les adaptations secondaires des détenus dans ce type d'unités, sur la base d'entretiens réalisés avec des détenus en cours d'évaluation. Dans un premier temps, nous détaillerons les tactiques quotidiennes d'adaptation au dispositif sécuritaire de l'unité, caractérisé par son haut degré de contrainte, son dispositif de surveillance renforcé, et l'intrication des activités de renseignements au fonctionnement quotidien du QER ; ces tactiques peuvent également prendre une tournure « stratégique », notamment lorsqu'il s'agit d'importer en détention des conflits géopolitiques extérieurs. Dans un second temps, nous examinerons les adaptations des détenus au processus d'évaluation proprement dit. Les refus de participer à l'évaluation sont aussi rares que les formes d'enrôlement enjoué, et ces adaptations se laissent davantage décrire comme des formes de « conformité tactique », au cours desquelles les détenus, dans un effort permanent d'autocontrôle, tentent d'éviter les faux pas, d'anticiper et de réagir à des questions et des observations dont ils font l'objet.

PRISON – QUARTIER D'ÉVALUATION DE LA RADICALISATION – CLIMAT GUERRIER – ADAPTATIONS SECONDAIRES – TACTIQUES DE RESISTANCE – ÉVALUATION

The “radicalisation assessment units” (RAU) are the backbone around which the treatment of radicalized prisoners in French prisons is organised. During 17-week sessions, a dozen prisoners are assigned to RAU for evaluation, before being directed to other places of detention

according to the resulting recommendations. This paper analyses the secondary adaptations of prisoners in these units, based on interviews with prisoners undergoing assessment. Firstly, we detail the daily tactics of adaptation to the unit's security dispositive, characterized by its high degree of constraints, its reinforced surveillance system, and the intertwining of intelligence activities with the daily functioning of the RAU; these tactics can also take a "strategic" turn, particularly when importing external geopolitical conflicts into detention. In a second step, we examine the prisoners' adaptations to the assessment process itself. Refusals to participate in the assessment are as rare as forms of "enrolment", and these adaptations can best be described as forms of "tactical compliance", in which the prisoners, in a permanent effort of self-control, try to avoid missteps, to anticipate and to react to questions and observations made of them.

PRISON – RADICALIZATION ASSESSMENT UNIT – WARLIKE ATMOSPHERE – SECONDARY ADAPTATIONS – TACTICS OF RESISTANCE – ASSESSMENT